

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 3 Juin 2024, au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00, sont présents mesdames les conseillères Lucie Lacelle, Christiane Berniquez et Sandra Lavoratore messieurs les conseillers Gilles Deschamps, Jacques Beaudoin et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistance : 0 citoyen

Résolution numéro 24-06-77

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-06-78

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 6 mai 2024, a été remise à chaque membre du conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-06-79

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 27 mai 2024, a été remise à chaque membre du conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-06-80

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 3 JUIN 2024

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 3 juin 2024 pour la somme totale de 98 311.59\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Aucunes correspondances

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec et à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière pour la Municipalité de Pointe-Fortune.

Rapport des vérificateurs

La vérification des livres de la Municipalité de Pointe-Fortune a été effectuée par la firme Poirier et Associés Inc. De l'avis des vérificateurs, les états financiers reflètent la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 2023, et ce conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Contrats de plus de 25.000\$

La liste 2023 des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$, ainsi que la liste des contrats de 2 000\$ et plus avec un même contractant, dont le total excède 25 000\$, est déposée avec le présent rapport et est disponible sur le site internet municipal.

États financiers 2023

Les recettes de fonctionnement, ont été de 1 150 858\$, tandis que les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 1 092 372\$ avant amortissement. Ainsi, après avoir traité tout l'ensemble fiscal, l'exercice financier 2023 se termine avec un surplus de 33 128\$.

Pour l'année 2024, si la tendance se maintient nous prévoyons terminer l'année avec un surplus budgétaire.

Sommaire des réalisations 2023

Les principaux dossiers/travaux suivants ont été réalisés :

- Le conseil via le programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023) a fait compléter les travaux de rehaussement de la rue Réal-Larocque pour un montant total de 209 835\$.
- Des montants réservés à même le budget 2023 ont permis la réalisation de plusieurs projets dont :
 - o L'ajout de l'aire de jeux et de mobilier urbain dans le parc du grand Saule.
 - o La plantation d'arbres et plantes fruitiers dans le parc Olivier-Guimond.
 - o L'ajout d'un parc de planche à roulette dans la surface multisports du parc Olivier-Guimond.
 - o La fin du remplacement des luminaires de rues pour des luminaires au DEL.
 - o La refonte du plan d'urbanisme qui devrait se compléter en 2024.
- En 2023, 67 permis ont été émis, dont 5 permis pour une nouvelle construction.

Cette année encore, le comité des Loisirs a tenu une fête de Pâques, la fête des familles et une distribution de cadeaux de Noël qui ont été fort appréciés des participants. Félicitation à la présidente du comité des loisirs Madame Stéphanie Séguin ainsi qu'au comité pour les activités qui ont eu lieu. Je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles.

Rémunération des élus 2024

Le maire reçoit de la municipalité une rémunération annuelle de 9 567\$ et une allocation de dépenses annuelles de 4 783.50\$. Chaque conseillère/conseiller reçoit une rémunération annuelle de 3 189\$ et une allocation de dépenses annuelles de 1 594.50\$. Le maire reçoit également de la MRC pour chaque réunion du conseil de la MRC à laquelle il assiste, une rémunération totale de 382.00\$ (incluant le salaire 2/3 imposable de 255.00\$ et l'allocation 1/3 de 127.00\$). Pour chaque présence aux réunions des comités dont il est membre, le maire reçoit une rémunération additionnelle totale de 204.00\$ (incluant le salaire 2/3 imposable de 136.00\$ et l'allocation 1/3 de 68.00\$). Lorsque le maire préside un comité de la MRC, le maire reçoit une rémunération additionnelle totale de 353.00\$ (incluant le salaire 2/3 imposable de 236.00\$ et l'allocation 1/3 de 117.00\$)

Orientations 2024

Depuis l'implantation à l'automne 2018 de la collecte des résidus organiques, les citoyens ont pu profiter d'un réel bénéfice avec la distribution de compost. Encore une fois cette année du compost a été rendu disponible au mois de mai. Nous vous encourageons donc à optimiser l'utilisation des bacs de recyclage et de résidus alimentaires.

Grâce à une aide financière reçue dans le cadre Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure reçue du Ministère de l'éducation du gouvernement du Québec, des travaux de remise en état de la tour d'observation du sentier Éco- récréatif de la Pointe ont débuté et se termineront en 2024 (Programme triennal 2022-2024).

Également grâce à l'aide financière obtenue du Ministère des Transport et du Développement durable via le Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) soit la subvention triennale (2022-2024) de 60 000\$ qui ajouté aux fonds restants du programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023), l'asphaltage de la dernière portion de la rue Macdonald sera réalisé.

Le Pavillon Pointe-Fortune est accessible à tous, pour toute occasion. Nous sommes en réflexion et toutes suggestions, propositions d'activités sont les bienvenues pour l'utilisation optimale de ce bel édifice.

Soyez assuré(e)s que nous continuerons, en 2024, à travailler à l'amélioration de notre qualité de vie dans le meilleur intérêt de tous les citoyens. Rendre la vie dans notre village de plus en plus enrichissante, c'est l'objectif du conseil municipal.

Au nom des membres du Conseil et en mon nom personnel à chacun d'entre vous, nos meilleures salutations.

François Bélanger, maire

Déposé le 3 juin 2024.

Résolution numéro 24-06-81

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-64 adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2022, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour La fourniture de personnel technique à la FQM;

CONSIDÉRANT l'octroi par le DG du mandat pour faire une demande de certificat d'autorisation et la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT la facture 9882 au montant de 346.15\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés service professionnels de surveillance des travaux dans le cadre du projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque; cette facture a été reçue le 21 mai 2024 de la part de la FQM service techniques.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 9882 au montant de 346.15\$, (taxes en sus) reçue le 21 mai 2024, par la FQM.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-06-82

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU PONCEAU DANS LE SENTIER DU PARC ÉCO RÉCRÉATIF DE LA POINTE

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-54 adoptée à la séance ordinaire du 8 avril 2024, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la confection d'une étude hydrique et des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau dans le sentier Éco-récréatif de la Pointe à FQM Ingénierie et Infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévue dans le budget 2024 pour procéder au remplacement du ponceau en question;

CONSIDÉRANT la facture 9883 au montant de 1 735.13\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés service professionnels pour la confection d'une étude hydrique et des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau dans le sentier Éco-récréatif de la Pointe à FQM Ingénierie et Infrastructures en date du 30 avril 2024; cette facture a été reçue le 21 mai 2024 de la part de la FQM service techniques.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 9883 au montant de 1 735.13\$, (taxes en sus) reçue le 21 mai 2024, par la FQM.

QUE le paiement de ce projet soit affecté au budget 2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-06-83

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA DERNIÈRE PARTIE DE LA RUE MACDONALD (PHASE II)

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-71 adoptée le 6 MAI 2024, par laquelle le conseil donnait le mandat d'aller en appel d'offres par invitation pour les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II) sont admissibles au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024, au Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2022-2024 et du programme d'aide à la voirie locale (PAV) - Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) pour les travaux de petite voirie en 2024;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées le 27 mai 2024:

Soumissionnaires :	Prix total des travaux (taxes incluses)
Les Pavages Asphaltech Inc.	68 718.03\$
Les Pavages Théorêt	83 724.80\$
Les Pavages D'Amour Inc.	55 601.91\$

CONSIDÉRANT QUE Les Pavages D'Amour est l'entreprise étant le plus bas soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II) à Les Pavages D'Amour, au prix de 55 601.91\$, (taxes incluses).

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question pour savoir le nombre de personnes qui seront reliés aux puits des quadruplex qui seront construit sur l'ancien site du Zool.

Résolution numéro 24-06-84

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h15

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, François Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur-général